

Note sur le projet de budget 2016 du premier degré public

1) Le projet de budget global de l'Etat

Dans le cadre de sa politique d'austérité, le gouvernement poursuit la réduction du déficit budgétaire dans le projet de budget 2016 - 50 milliards d'euros de coupes prévues de 2015 à 2017, dont 16 milliards pour 2016. L'État et ses agences contribueraient à hauteur de 5,1 milliards d'euros, la Sécurité sociale à hauteur de 7,4 milliards d'euros (dont 3,4 pour l'assurance maladie) et les collectivités territoriales verraient leurs dotations réduites de 3,5 milliards d'euros dont 2 milliards pour les communes et les inter-communalités.

En regard, les cadeaux fiscaux aux entreprises se montent à 33 milliards et devraient atteindre 41 milliards d'ici 2017.

Ces choix poursuivront leurs effets dévastateurs sur l'emploi, les investissements, la Fonction publique et les services publics et dégraderont encore la qualité des services rendus aux usagers, tout en renforçant les inégalités sociales et territoriales.

Au sein de la Fonction publique, le gel du point d'indice se poursuit, l'enveloppe pour les mesures catégorielles est toujours très réduite.

Si pour la première fois depuis le début du quinquennat, le solde des emplois devient positif, c'est dû à la révision de la loi de programmation militaire qui crée 2 300 emplois au lieu des 7 500 suppressions initialement prévues. Depuis 2013, malgré des créations d'emplois dans les secteurs dits prioritaires (46 500 dans l'éducation nationale, la justice et l'intérieur), les suppressions d'emplois se poursuivent dans les autres ministères, hors ministère de la défense (22 615 suppressions), elles se chiffrent à plus de 20 000 emplois.

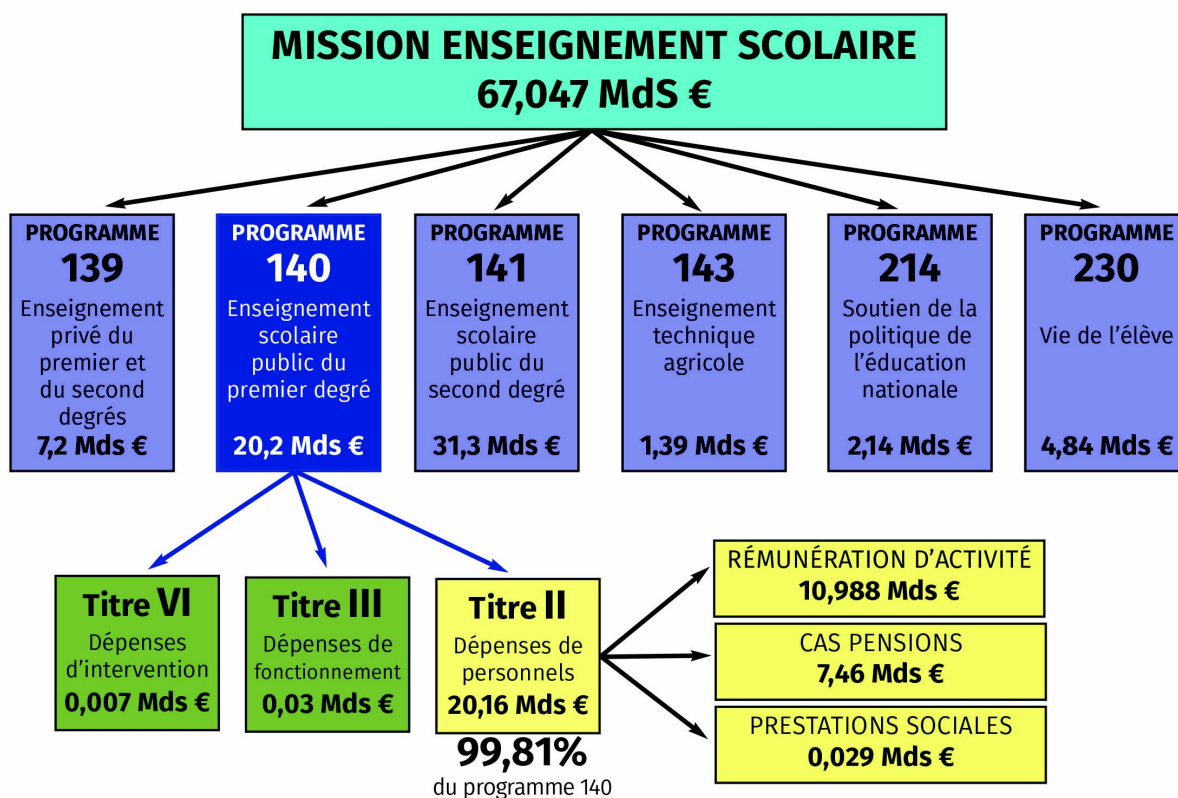
L'Etat envisage d'économiser 0,9 milliard d'euros sur la masse salariale au détriment de ses fonctionnaires (600 millions suite à la poursuite du gel du point dans la seule Fonction publique d'Etat - 500 millions pour la territoriale et 400 millions pour l'hospitalière - et 300 millions sur les enveloppes catégorielles).

2) Démographie scolaire

En 2014-2015, le premier degré public a scolarisé 5 880 900 élèves, soit 17 700 élèves supplémentaires comparé à l'année précédente.

A cette rentrée, la hausse est également importante (+ 20 318 élèves), mais devrait se réduire à la rentrée 2016 (+ 4 145 élèves).

3) Un budget pour le primaire en légère progression



Le budget de l'enseignement scolaire public du premier degré (programme 140) est de 20,199 Mds € en hausse de 370,5 M €.

Le programme 140 est composé à 99,8 % de dépenses de personnels. Le poids des pensions est stable à 37 % du total des crédits, le budget s'établit donc à 12,74 Mds € hors pensions.

Le reste du programme 140 est composé de dépenses de fonctionnement pour 30,5 M€ et de dépenses d'intervention pour 7,4M€.

4) Évolution des emplois

Catégories d'emplois	Sorties prévues	Dont départs en retraite	Entrées prévues	Soldes des emplois
Enseignants du 1 ^{er} degré	8 600	6 240	12 011	3 411
Enseignants stagiaires	12 011	0	13 011	1 000
Personnels d'encadrement	122	120	122	0
Total	20 733	6 360	25 144	4 411

Les enseignants stagiaires

Le projet de budget prévoit une hausse du nombre de postes au concours 2016, 13 011 emplois de stagiaires sont prévus dans le schéma d'emploi, contre 12 011 emplois l'année dernière. Ainsi les 1 000 emplois supplémentaires dégageront 500 moyens d'enseignement dans les écoles à la rentrée 2016, les stagiaires exerçant à mi-temps dans les écoles.

Les enseignants du premier degré

Le projet de budget prévoit également 8 600 départs d'enseignant-es titulaires (dont 6 240 départs en retraite, les autres étant des décès, radiations, démissions, disponibilités, congés parentaux...). C'est un chiffre en légère augmentation.

Ceux-ci seront compensés par l'entrée des 12 011 lauréats du concours 2015, qui seront en poste à temps plein sur le terrain. Cela créera 3 411 (12 011 – 8 6000) moyens d'enseignement dans les écoles.

Au final, **il y aura donc 3 911** (3 411 + 500) **moyens supplémentaires d'enseignant-es** dans les écoles pour la rentrée 2015.

5) Où en est-on des 54 000 ?

La loi d'orientation prévoit la création de 54 000 postes dont 14 000 dans le premier degré, 7 000 dans le second degré, 26 000 stagiaires (à mi-temps sur le terrain créant ainsi également 13 000 moyens d'enseignement), 1 000 formateurs dans les Espe et 6 000 autres postes (AVS, CPE, administratifs, médico-sociaux....).

Etat des lieux des créations dans le primaire depuis la rentrée 2012

Rentrée	Stagiaires	Titulaires	Moyens d'enseignement créés
2012	0	1000	1 000
2013	4 569*	0	3 046
2014	4 042	800	2 355
2015	3 400	811	2 511
2016	1 000	3 411	3 911
Total	13 011	6 022	12 823

**en 2013 les stagiaires étaient rémunérés à mi temps et exercés à 1/3 temps*

Au total, à la rentrée 2016, il y aura un peu plus de 6000 postes créés sur les 14 000 prévus. Il reste le seul exercice budgétaire de 2017 pour créer 7 978 postes dans les écoles.

Rentrée 2012 : créations de 1 000 postes supplémentaires avec le recrutement de 1 000 listes complémentaires affectés à temps plein sur le terrain.

Rentrée 2013 : recrutement de 9 138 enseignants qui représentent 4 569 postes de stagiaires (rémunérés à 50% et affectés à tiers temps en classe, soit 3 046 moyens d'enseignants dans les écoles créés)

Rentrée 2014 : création de 4 042 postes de stagiaires (au total 8 949 stagiaires recrutés, rémunérés à plein temps et en exercice à mi-temps sur terrain) et de 800 postes de titulaires. Au total cela fait 2 355 moyens d'enseignement supplémentaires.

Rentrée 2015 : création de 3 400 postes de stagiaires (au total 12 011 stagiaires recrutés, rémunérés à plein temps et en exercice à mi-temps sur terrain) et 811 postes de titulaires. Au total cela fait 2 511 moyens d'enseignement supplémentaires.

Rentrée 2016 : création de 1 000 postes de stagiaires (au total 13 011 stagiaires recrutés, rémunérés à plein temps et en exercice à mi-temps sur terrain) et 3 411 postes de titulaires. Au total cela fait 3 911 moyens d'enseignement supplémentaires.

5) Quelles affectations pour ces moyens supplémentaires ?

Ces moyens seront consacrés au financement de l'augmentation des effectifs d'élèves, l'amélioration du dispositif de décharge des directeurs d'écoles, à la formation continue des maîtres et à la poursuite de la mise en oeuvre du plan pour l'éducation prioritaire, notamment la scolarisation précoce et les dispositifs de prévention de la difficulté.

Cela fait beaucoup de priorité pour les 3 911 moyens supplémentaires...

6) Rémunérations

Ce budget est marqué par la poursuite pour la cinquième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010.

Les mesures catégorielles sont en augmentation de 14 M€ comparé à 2015 et s'établissent à 61,67 M€. Seule une petite partie est affectée (majoration de rémunération à Mayotte, extension en année pleine de la hausse du ratio hors-classe à 4,5%).

Il reste un peu plus de 58 M€ non affectés pour des mesures nouvelles. Un montant insuffisant pour tripler l'ISAE et en faire bénéficier tous les enseignants, pour cela il faudrait près de 300 M€. Ce montant ne financerait qu'une hausse de moins de 200 € de l'ISAE par exemple.

Évolution du régime indemnitaire

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total indemnités du programme 140 dont	377,8	380,4	368,9	458,9	484,4	521,3
ISAE	-	-	-	126,4	126,4	143,8
COM et primes instal. OM	12,1	12,1	10,7	15,5	13,2	15,8
ISS direction	83,8	84,5	92,5	92,5	97,8	98,3
ISS remplacement	55,7	57,8	55,2	50,5	50,5	50,5
ISS EP (anciennement ZEP)	54,6	33,3	30,7	30,7	30,7	129
Dispositif ÉCLAIR*	-	35	35	35	35	-
Evaluation CE1-CM2	31	33,5	33,4	-	-	-
Indemnité différentielle PE	33,2	24,8	17,5	13,5	13,6	3,2
Indem. congé formation	17,2	16,7	15,9	15,9	14,1	15,8
Indem. fonctions part.	17,7	16,6	16	15,3	15,1	16,4
Indemnité maître accueil	9,9	9,4	9,4	11,8	2,2	2,8
Entrée dans le métier	16,6	7,9	7,2	7,5	7,5	19,4
Indemnité PEMF	3,8	3,6	3,6	3,6	4,6	5,3
Indem. ens. référents	1,4	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4
GIPA	2,4	7,4	6,4	13	12,6	9,1

7) Dépenses de fonctionnement et d'intervention

Ces dépenses représentent une enveloppe de 37,94 M€ contre 38,56 M€ en 2015.

Depuis 2007, ces crédits sont passés de 74 M€ à 37,94 M€, soit une réduction de près de la moitié des sommes notamment consacrées aux crédits pédagogiques, à la formation continue, aux frais de déplacement,...

- ✓ Formation continue : 17,88 M€ contre 18,5 M€ en 2015
- ✓ Crédits pédagogiques : 1,01 M€ contre 1,02 M€ en 2015
- ✓ Frais de déplacement : 11,6 M€ comme en 2015

- ✓ Crédits d'intervention (subventions à des associations, contributions au titre des droits de reprographie et des droits d'auteur) : 7,45 M€ contre 7,44 M€ en 2015

Répartition et évolution des crédits pédagogiques

(en M€)	Pré-élémentaire	Élémentaire	Besoins éduc. particuliers	Total
2007	2,53	14,48	1,46	18,47
2011	0,94	3,27	1,05	5,26
2012	0,25	0,88	0,28	1,41
2013	0,25	0,87	0,28	1,4
2014	0,18	0,64	0,21	1,03
2015	0,18	0,63	0,21	1,02
2016	0,18	0,63	0,2	1,01

Les crédits pédagogiques servent à financer les actions pédagogiques, notamment dans le cadre des projets d'écoles et des partenariats. Ils ont été divisés par 18 depuis 2007 !

Rapporté au nombre d'élèves du public dans chaque catégorie, cela donne 11 centimes d'euros par élève et par an en maternelle, 25 centimes en élémentaire et 6,8 euros pour les élèves à besoins éducatifs particuliers...

Dans le même temps, dans le programme "Vie de l'élève", 27,6 M€ sont affectés à la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République...

Par ailleurs la répartition de ces différents crédits est "indicative" et peut bouger lors de l'exécution budgétaire dans les académies. Ainsi en 2014 les crédits de formation continues ont été sous-consommés de 5,33M€ et les crédits pédagogiques augmentés de 4M€ et donc portés à 5,04M€.

8) AESH, AED et CUI

Le document budgétaire montre une hausse constante du **besoin « d'aide humaine »** pour les élèves en situation de handicap. 26 341 en bénéficiaient pour l'année 2006-2007 contre 120 667 au 30 juin 2015.

A la rentrée 2015 il y a 15 557 élèves en plus qui nécessitent une « aide humaine » et le budget prévoit la création de seulement 350 emplois d'AESH, comme l'an dernier..

Ce besoin sera une nouvelle fois rempli par une hausse du volume d'emplois en CUI qui est augmenté de 10 000. Au total 79 000 contrats CUI exercent dans les écoles et établissements dont 48 000 exercent sur des missions d'AVS.

L'enveloppe budgétaire des **crédits de formation** d'adaptation à l'emploi AVS des CUI et des AESH et de la formation professionnelle des CUI est en hausse à 14,5 M € (+5,3 M€). Celle affectée aux **frais de déplacement** de ces personnels dans le cadre de la formation et en cas d'affectation sur plusieurs écoles ou établissements se maintient à 1,1M€.

Il est prévu un recrutement de 1000 **AED vie scolaire** supplémentaire portant leur nombre à 49 3000 et 2150 seront affectés "au bénéfice des réseaux d'éducation prioritaire", donc en partie dans les écoles.

9) Fonds de soutien aux activités périscolaires

Comme l'année dernière, la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires est imputée au budget de l'éducation nationale dans le programme "Vie de l'élève" : le fonds de soutien aux activités périscolaires s'élève à 318,6 M€ (307 M€ en 2015).

Ce fonds est pérennisé par la loi de finances initiale pour 2015.

10) Des chiffres... et après ?

Il y a quelques mois, dans une note d'analyse de l'exécution budgétaire, la Cour des Comptes mettait en doute la sincérité du budget de l'éducation. En effet, une analyse plus pointue des rapports annuels de performance montre un certain décalage dans l'exécution du schéma d'emplois. Ainsi en 2014, sur les 4 842 emplois prévus dans le premier degré, seuls 3 765 ont été réalisés. L'objectif de création de 54 000 postes sur la mandature s'éloigne un peu davantage...

Le Secteur Revendicatif